



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 juin 2023

Présents : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

Absent : BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DELORME-LEWIS Véronique

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Convention de services « CDGRH+ »

Le Centre de Gestion de la Charente offre des prestations facultatives au service des collectivités, dont des soutiens ponctuels en expertise et moyens humains et des soutiens méthodologiques.

Afin d'en bénéficier, une convention de services « CDGRH+ », dont la signature n'engage aucun coût, est proposée. Sur la base de cette convention, la facturation est ensuite réalisée en fonction des services effectivement sollicités.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de signer la convention de services « CDGRH+ ».

Délibération 2 : Décision modificative pour le diagnostic acoustique de la salle communale

La qualité acoustique de la salle communale est régulièrement mise en cause. Elle est en effet extrêmement bruyante lors des repas. La mairie a donc sollicité un expert pour réaliser un diagnostic et proposer des solutions d'amélioration. Le bureau d'étude Acoustica de Villebois-Lavalette a établi un devis de 600 € HT soit 720 € TTC pour cette prestation.

Une décision modificative permettant d'intégrer cette dépense dans le budget est nécessaire :

OP 119 église Compte 2158 autres installations	- 720.00
OP 120 Bâtiments publics Compte 2031 Frais d'étude	+ 720.00

Après délibération, le Conseil municipal valide cette proposition.

Délibération 3

Suite à l'inscription au budget d'une opération de ravalement des façades de la mairie et de la salle communale, des subventions ont été accordées par l'Etat et le Conseil Départemental, respectivement à hauteur de 35 et 40 %. Un devis a été demandé à l'entreprise Montauban et Fils, et le plan de financement s'établit donc comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	%	Montant
Montauban et fils	17 225,01	DETR	35	6 028,75
		Département	40	6 890,00
		Autofinancement	25	4 306,26
TOTAL	17 225,01	TOTAL		17 225,01

Le Conseil Municipal valide ce plan de financement et la commande auprès de l'entreprise Montauban et Fils.

Information : Programme de travaux de voirie de 2023

Suite aux concertations avec les communes de Brie sous Chalais, Châtignac, Saint-Martial et Montboyer, le programme de travaux de voirie pour 2023 est le suivant :

- Voies prioritaires : VC 201 Chez Plante 227 m linéaire	4 713,60 €
VC 204 Les Gealles 208 m linéaire	4 998,24 €
- Voies non-prioritaires : VC 207 Les Roquilles 45m linéaire	1 284,00 €

Cette année, la commune de Saint-Laurent des Combes bénéficie donc de la solidarité des communes voisines à hauteur de 3 896 € pour les voies prioritaires.

Information : Recensement de la population 2024

L'INSEE a informé la commune du prochain recensement de la population en 2024.

Il y aura donc lieu de recruter un agent recenseur pour la période du 18 janvier au 17 février 2024.

A titre indicatif, la rémunération sera d'environ 500 € net pour une dizaine de jours de travail effectif.

Information : Retour sur la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 5 mai 2023. Il rappelle que le rôle de la CCID est de veiller à l'équité de traitement des contribuables de la commune.

Pour se faire, la CCID signale aux impôts les locaux dont les valeurs locatives seraient susceptibles d'être ajustées à la hausse ou à la baisse.

Les propriétaires des locaux concernés sont ensuite destinataires d'un formulaire les invitant à mettre à jour leur déclaration.

Débat : Barbecue salle communale

Suite aux derniers repas organisés à la salle communale, suggestion a été faite d'installer un barbecue sous l'auvent de l'atelier communal.

La mairie fera estimer le coût de réalisation d'un tel équipement, afin d'en évaluer la faisabilité.

La prochaine réunion sera programmée ultérieurement.

Clôture de la séance à 22h30